

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Mise à jour en mars 2023

Unité d'aménagement 085-51

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Les résultats préliminaires ont été présentés au printemps 2021. Ce document vise à mettre en lumière les informations spécifiques justifiant la décision du Forestier en chef pour la détermination des possibilités forestières applicables à la période 2023-2028.

Informations et analyses justifiant la décision du Forestier en chef

La décision du Forestier en chef repose sur l'élément suivant :

- ▶ Le rapport du calcul des possibilités forestières 2023-2028 de l'unité d'aménagement 085-51
- ▶ L'impact des modalités de la certification forestière selon la norme Forest Stewardship Council transmises par le requérant.

Analyse supplémentaire

- ▶ Augmentation des niveaux d'éclaircie commerciale à la demande de la Direction de la gestion des forêts Nord-du-Québec

Modification de mars 2023

Modification	Effet sur les possibilités forestières
Protection de 9 730 hectares pour la création de l'aire protégée Chicobi	- 8 700 m ³ /an

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie 2023-2028	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 052 810	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	393 710	37%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	80 590	8%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	171 630	16%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	406 880	39%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	4 540	5 310
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	4 540	5 310
Éclaircie commerciale	450	250
Coupe progressive régulière	0	0
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	190	110
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	0	0
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	640	360
Total des activités de récolte	5 180	5 670
% des coupes totales / récolte	88%	94%
% des coupes partielles / récolte	12%	6%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	-	-
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	600	510
Plantation de base (1 600 plants/ha)	760	990
Regarni	20	-
% des plantations dans les coupes totales	30%	28%
Total des travaux de reboisement	1 380	1 500
Nettoisement	40	20
Éclaircie précommerciale	-	-
Dégagement de la régénération naturelle	20	-
Dégagement de plantation	650	800
Élagage	-	-
Total des travaux d'éducation	710	820
Scarifiage partiel	50	110
Scarifiage en plein	1 350	1 500
Total de la préparation de terrain	1 400	1 610
Total des travaux sans récolte	3 490	3 930

Décision du Forestier en chef

Considérant ces nouvelles informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	487 500	0	0	0	133 300	11 800	0	0	0	632 600
2023-2028	462 600	0	0	0	127 400	12 900	0	100	0	603 000
Δ	-5%	-	-	-	-4%	9%	-	-	-	-5%

Recommandation du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur. L'impact de la certification forestière est inchangé suite à la création de l'aire protégée.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	462 600	0	0	0	127 400	12 900	0	100	0	603 000
Certification	-20 500	0	0	0	-11 700	-1 400	0	0	0	-33 600

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Il est à noter que le rapport détaillé sur le calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 est disponible sur le site Internet du Forestier en chef pour cette unité d'aménagement, mais ne contient pas la présente mise à jour.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 24 mars 2023